



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Métropolitain du jeudi 29 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 19 septembre 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 71

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur François SARRON-PILLOT suppléant de M. Jean DUBUET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Céline RENAUD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Monique BAYARD
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Madame Catherine GOZZI
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Céline RABUT
Madame Christine MARTIN	Monsieur David HAEGY	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick AUDARD	Monsieur Adrien GUENE
Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Emmanuel BICHOT pouvoir à Madame Laurence GERBET
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF

Enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications - Commune de Plombières-lès-Dijon – 12 au 24 rue Albert Remy - Conventions

En 2022, la commune de Plombières-lès-Dijon est concernée par l'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications au titre de l'article 8 du contrat de concession portant sur l'enfouissement des réseaux.

Dans le but d'assurer la coordination de l'ensemble des intervenants et de bénéficier du cofinancement du concessionnaire en charge de la distribution électrique (Enedis) au titre de l'article 8 du contrat de concession sur les enfouissements de réseaux électriques, des conventions de délégation partielle de maîtrise d'ouvrage permettent de confier la gestion des travaux à l'entreprise Enedis et de répartir les financements entre les 2 parties prenantes : Enedis et Dijon métropole.

L'enfouissement des réseaux électriques, du fait du caractère urbain de la ville de Plombières les Dijon, doit être réalisé sous maîtrise d'ouvrage du délégataire ENEDIS.

La prestation d'enfouissement du réseau électrique sera prise en charge à 100 % par Enedis selon les termes de l'article 8 du contrat de concession.

Dijon métropole souhaite enfouir conjointement les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette rue. La Société Orange a accepté de laisser à Dijon métropole la réalisation des travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques conjointement aux réseaux électriques, au travers de la convention d'effacement de réseaux.

Ces deux conventions (effacement des réseaux Orange, délégation partielle de maîtrise d'ouvrage à Enedis) fixant les modalités de réalisation et de participation de chacune des parties sont jointes à la présente délibération et doivent être signées.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les projets de conventions annexés à la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter aux-dits projets des modifications non-substantielles ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions définitives ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter toutes subventions susceptibles d'être accordées au bénéfice de la réalisation de l'opération ;
- **d'autoriser** le Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

SCRUTIN POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 13 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN

